

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ALGER

CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE CHERAGA

COMMUNE DE HAMMAMET

3 ème MISE EN DEMEURE

Le cocontractant : **EURL HAFRAD TPHB**, dont le siège social est sis à COOP IMMOB EL MORDJANE LOCAL N°02 REGHAIA ALGER, détenteur du contrat n°01/2025, portant :

Projet : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT A TRAVERS LA COMMUNE

Lot 02 : Rénovation du réseau d'assainissement placette communale à coté du tribunal.

- Vu la première mise en demeure parue le : **04/08/2025** au quotidiens nationaux : **Eco Times et** **بصوات**;
- Vu la deuxième mise en demeure parue le : **19/08/2025** au quotidiens nationaux : **Eco Times et** **الأيام الجديد**;
- Vu l'absence de l'entreprise et l'abandonnement de chantier des travaux ;
- Vu l'expiration des délais contractuels.

Vous êtes mis en demeure une troisième fois, de reprendre les travaux et de renforcer le chantier en moyens humains et matériels nécessaire à fin d'achever les travaux dans les plus brefs délais

Faute de vous conformer, nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat dans un délai maximum de **vingt quatre (24) heures**.

**Président de l'Assemblée populaire
Communale de Hammamet**